

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1080 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens de Saint-Bruno-de-Montarville

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE, pour l'installation du nouveau poste de transformation d'Hydro-Québec, il a été proposé dans le Journal de Saint-Bruno du 24 juin dernier de retenir le site #4 dans le secteur industriel situé de l'autre côté de l'autoroute 30, aux limites de la ville de Saint-Hubert, entre le boul. Clairevue et la rue Graham-Bell, ou autre territoire à proximité de ce secteur industriel ;

ATTENDU QUE, après observation du poste de transformation « Boucherville » à Sainte-Julie aux abords de l'autoroute 30, nous constatons les conséquences défavorables d'un tel poste de transformation près des propriétés situées à Saint-Bruno ;

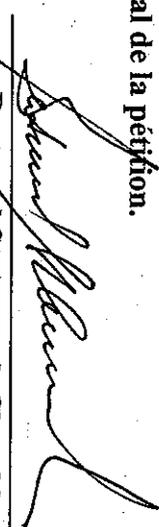
ATTENDU QUE, compte tenu qu'il existe une alternative des plus valables dans le cas qui nous occupe présentement, nous croyons qu'il est du devoir d'Hydro-Québec d'éviter d'ériger ces installations près des propriétés résidentielles ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, propriétaires des résidences situées à proximité des rues longeant la zone industrielle (le long de l'autoroute 30, entre les sorties 120, boulevard Clairevue, et 121, boulevard Montarville), demandons à Hydro-Québec d'installer son nouveau poste de transformation dans une zone éloignée des propriétés résidentielles.

Nous sollicitons Hydro-Québec de retenir le site #4 proposé ou un autre territoire à proximité de ce secteur industriel, lieu d'aucune résidence.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Bertrand St-Arnaud, Chambly

6-10-09
Date